

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 56**

présenté par
M. Potier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« directement occasionnée par »

les mots :

« résultant directement de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.